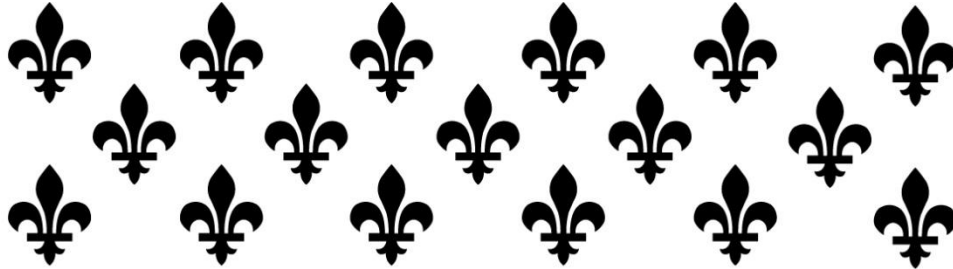


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 1^{er} avril 2026 — N° 50

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Caire (La Peltrie) fait une déclaration afin de souligner la persévérance de M. Gilles Caron à travers son parcours d'adoption.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Casper Bloom.

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le succès des Jeux du Québec tenus à Blainville.

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin de souligner le cinquième anniversaire du journal *Mon Plateau*.

Mme Duranceau (Bertrand) fait une déclaration afin d'appeler la collectivité à appuyer la Chambre de commerce de Rawdon dans le cadre du déploiement de sa nouvelle planification stratégique.

1^{er} avril 2026

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la jonquille.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le dynamisme de l'industrie hôtelière et touristique québécoise.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin d'appuyer les organismes du mouvement Le communautaire à boutte.

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Nicole Poirier.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire de la Maison Tournesols.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire du Centre de dons Héma-Québec de Gatineau.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Josée Therrien.

1^{er} avril 2026

À 9 h 55, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 14.

Moment de recueillement

Mme la présidente dépose :

Une lettre, en date du 1^{er} avril 2026, que lui a adressée M. Jacques, whip en chef du gouvernement, l'informant de la réintégration de M. Lionel Carmant, député de Taillon, au caucus du groupe parlementaire formant le gouvernement.

(Dépôt n° 701-20260401)

Présentation de projets de loi

M. Boulet, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 27 Loi modifiant diverses dispositions concernant les décrets de convention collective et l'industrie de la construction

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 27.

1^{er} avril 2026

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 595 Loi sur l'assistance personnelle autodirigée pour les personnes handicapées

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 595.

Dépôts de documents

Mme la présidente dépose :

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 1^{er} avril 2026.

(Dépôt n° 702-20260401)

Dépôts de rapports de commissions

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francis), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 26 et 31 mars 2026, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi visant à favoriser l'accès au logement et modifiant diverses dispositions concernant le domaine de l'habitation.

(Dépôt n° 703-20260401)

1^{er} avril 2026

Mme Lecours (Les Plaines), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 17, 18, 19, 24, 25, 26 et 31 mars 2026, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 704-20260401)

Dépôts de pétitions

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 552 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien du cadre législatif sur les décrets de conventions collectives.

(Dépôt n° 705-20260401)

Puis, il dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 324 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à améliorer les conditions de travail des paramédics et assurer la relève en soins préhospitaliers d'urgence.

(Dépôt n° 706-20260401)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

1^{er} avril 2026

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 31 mars 2026 sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice et ministre des Relations canadiennes proposant que le principe du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 139 en annexe)

Pour : **68** Contre : **31** Abstention : **1**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 1 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 1 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 26 et 121 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1), Mme Christina Turcot, directrice du secrétariat général et du secrétariat du Bureau de l'Assemblée nationale, soit nommée secrétaire générale adjointe de l'Assemblée nationale, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre adjoint, pour un mandat de sept ans à compter du 1^{er} avril 2026 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé.

1^{er} avril 2026

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de Mme Christina Turcot comme secrétaire générale adjointe de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 707-20260401)

La motion est adoptée.

M. Boissonneault (Arthabaska), conjointement avec M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Poulet (Laporte), présente une motion concernant l'immigration; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) présente une motion concernant la performance économique du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec Mme Poulet (Laporte) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant la dette nette du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Boissonneault (Arthabaska), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant l'immigration; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

1^{er} avril 2026

M. Chassin (Saint-Jérôme), conjointement avec Mme Blanchette Vézina (Rimouski), présente une motion concernant les décrets de convention collective; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de procéder à l'examen de rapports annuels de gestion.
-

1^{er} avril 2026

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, propose que le projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Mme Duranceau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, M. Fontecilla (Laurier-Dorion) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 7 est adopté.

1^{er} avril 2026

M. Boulet, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, est ajourné.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que, dans le contexte de la crise du logement, de nombreux locataires renoncent à faire valoir leurs droits par crainte que le caractère public des dossiers au Tribunal administratif du logement nuise à leur recherche de logement;

QU'elle constate que cette situation compromet l'accès à un logement, favorise des hausses de loyers abusives et contribue au maintien de conditions de logement insalubres ou non sécuritaires;

QU'elle prenne acte du fait que plusieurs autres juridictions, notamment la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, ne rendent pas publics les noms des locataires qui exercent leurs droits;

QU'enfin elle demande au gouvernement du Québec d'agir dès maintenant afin d'anonymiser les dossiers des locataires reconnus non fautifs au Tribunal administratif du logement.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 45 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 21 minutes 24 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 25 minutes 17 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 19 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum individuel de 1 minute 30 secondes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 31 mars 2026, sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, proposant que le projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail, soit adopté.

1^{er} avril 2026

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux, ainsi que les amendements transmis par M. Boulet, ministre du Travail.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 2 avril 2026, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 18 h 28, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 2 avril 2026, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

814

1^{er} avril 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion du ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes
proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec :

(Vote n° 139)

POUR - 68

Allaire (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (IND)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
(Prévost)	Duranceau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Gagnon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	
Chassin (IND)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)	

CONTRE - 31

Arseneau (PQ)	Cliche-Rivard (QS)	Kelley (PLQ)	Paradis (PQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Poulet (IND)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Laflamme (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Boissonneault (PQ)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (IND)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	McGraw (PLQ)	
(La Pinière)	Gentilcore (PQ)	Morin (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Grandmont (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	

ABSTENTIONS - 1

Dufour (IND)
(Abitibi-Est)